

Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 09 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Vincent sur la commune de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 03 Novembre 2020.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CORNILLE Laurent, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, GRELLET Joël, JEUILLY Stéphanie, MALIGE Dominique, MICHEL Frédéric, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, VALETTE Catherine

Absents :

CHENIVESSE Nadine (Procuration donnée à Olivier CHAUTARD), SUBLIME Christiane.

Mme PARRE Marianne a été désignée secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2020-38**
CC DRAGA / Avenant modifiant l'article 5 de la convention constitutive d'un groupement de commandes « Marchés Publics d'Assurances »

Vu la délibération n°2020-23 du 10 Juillet 2020 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés de prestation de services d'assurances avec la Communauté de Communes DRAGA, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

Vu le courriel du 25 Septembre 2020 de la CC DRAGA indiquant qu'il a été omis de procéder à la constitution d'une CAO spécifique, proposition est faite de signer un avenant modifiant l'article 5 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant modifiant l'article 5 de la convention constitutive d'un groupement de commandes « Marchés Publics d'Assurances » de la façon suivante : « *La commission d'appel d'offre compétente est celle de la Communauté de Communes DRAGA, coordonnateur du groupement.*
Pour information la composition de la CAO de la CC DRAGA est la suivante :
Membres titulaires : M. CROIZIER, M. ARCHAMBAULT, M. LAURENT, Mme MATTEI, Mme PUJUGUET
Membres suppléants : M. MATHON, M. CHAZAUT, M. LEBRETON, M. GUERIN, Mme DUMARCHE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-39**
Modification de la délibération n°2020-32 du 21 Juillet 2020 « Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE et CI)

Vu la délibération n°2020-32 du 21 Juillet relative à la modification du RIFSEEP (IFSE et CI) ;

Vu le courrier du 04 Septembre 2020 adressé par la Préfecture de l'Ardèche nous demandant de modifier l'acte afin de le rendre conforme au dispositif légal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération 2020-32 de la façon suivante :

Remplacer l'article suivant :

I.Mise en place de l'IFSE

D.Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

« Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime indemnitaire de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés ;

- Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant la période de :
 - Congés annuels ou autorisations exceptionnels d'absence
 - Congés maternité, états pathologiques ou d'adoption
 - Accident de travail ou maladie professionnelle
- En cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congés de longue maladie ou de longue durée, le versement des indemnités suivra le sort du traitement. »

Par :

« Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime indemnitaire de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés ;

- Le versement des primes et indemnités est maintenu dans les mêmes conditions que le traitement durant les congés suivants :
 - Congés annuels
 - Congés de maladie ordinaire
 - Congés pour accident de service ou maladie professionnelle
 - Congés de maternité, de paternité et d'adoption.
- Des règles plus favorables qu'à l'Etat ne pouvant pas être appliquées à la Fonction Publique Territoriale, le versement des primes et indemnités n'aura pas lieu durant les congés suivants :
 - Congé de longue maladie
 - Congé de grave maladie
 - Congé de longue durée. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier la délibération n°2020-32 du 21 Juillet 2020 de la façon citée ci-dessus.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-40**
Budget Principal – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au Chapitre 204 (Dépenses d'investissement) sont insuffisants.

Il conviendrait de procéder aux réajustements des comptes de la façon suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 800,00 €	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour procéder aux réajustements des comptes de la façon ci-dessus.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-41**
Désignation du représentant de la collectivité au sein du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Collectivité auprès du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, auquel elle est adhérente.

Le représentant ainsi désigné siègera notamment au sein d'un des collèges électoraux du syndicat mixte : ces collèges électoraux désigneront ensuite des représentants titulaires et suppléants qui formeront le « comité syndical » de l'établissement, organe délibérant du syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'élire Monsieur Jean Paul CROIZIER Représentant de la collectivité au sein du collège électoral du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-42**
Désignation d'un élu référent « forêt »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un élu référent forêt, suite à la demande de l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de désigner Monsieur Olivier CHAUTARD, élu référent « forêt ».

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2020-43**
Bon d'achat de fin d'année des « aînés »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la situation sanitaire, il n'est pas envisageable de proposer le traditionnel repas de fin d'année aux personnes âgées de plus de 65 ans, habitant la commune de Gras.

Il est donc proposé de remettre à chacune de ces personnes un bon d'achat d'une valeur de 20 euros à utiliser exclusivement sur la Commune de Gras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 20 euros à toute personne âgée de plus de 65 ans (Née en 1955 et avant) habitant sur la Commune de Gras. Ce bon d'achat devra être utilisé exclusivement sur la Commune de Gras auprès des différents acteurs économiques souhaitant participer à l'opération. (Commerces, restaurants, producteurs, etc ...)

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Divers :

- **Travaux de voirie** : Il a été présenté au Conseil Municipal plusieurs devis pour effectuer des travaux de voirie sur la Commune. Vu les écarts de prix, les devis seront analysés et comparés plus en détail et représentés au prochain Conseil Municipal.
- **Travaux ruelles / place du village** : Le chiffrage des travaux est en cours et le choix de l'architecte devrait être exposé au prochain Conseil Municipal.
- **Recensement 2021** : Les deux agents recenseurs désignés pour effectuer le recensement sur la Commune sont Mme PILLOT Catherine et Mme SOBOUL Malvina.
- **RH / Document Unique** : Le Centre de Gestion ayant proposé quelques modifications à apporter au Document Unique, il sera réétudié et exposé lors d'un prochain Conseil Municipal.
- **Logiciel Etat Civil** : La Mairie n'étant pas équipée de logiciel d'état civil, des demandes de devis vont être effectués pour une mise en place dès janvier 2021.
- **Projet Création Aire de Jeux / Parc enfants** : Mme PARRE se charge de faire des devis concernant le mobilier qui pourrait y être installé.
- **Reconnaissance Catastrophe Naturelle 2019 « Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »** : La Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour ce motif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.